

Zeitschrift: Candollea : journal international de botanique systématique =
international journal of systematic botany
Herausgeber: Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève
Band: 13 (1950-1952)

Artikel: Sur deux Astragales du Proche Orient
Autor: Jovet, P. / Gombault, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-880476>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur deux Astragales du Proche Orient

par

P. JOVET et R. GOMBAULT

Il s'agit d'*Astragalus nucleiferus* Boiss. et d'*A. elongatus* Willd. L'un de nous, chargé de la révision de l'herbier du Frère Louis, se trouva en présence de deux plantes de la Syrie septentrionale, évidemment très voisines des espèces en question, mais qui ne répondent exactement ni à l'une, ni à l'autre.

La première, récoltée à Katma et à Machalé, et dont le scape égalait à peu près les feuilles, concordait en tous points avec la diagnose d'*A. nucleiferus*, à cette exception près que les dents du calice n'atteignaient guère que $\frac{1}{8}$ de la longueur du tube au lieu du $\frac{1}{5}$ ou du $\frac{1}{6}$.

La seconde, cueillie à Eriha, aurait, par sa hampe dépassant beaucoup les feuilles, fait songer à *A. elongatus*; mais, ainsi que le remarque Frère Louis sur son étiquette, ne pouvait être attribuée à cette espèce, les dents du calice n'égalant pas le tiers du tube.

A. nucleiferus et *A. elongatus* ont été placés tous deux par BOISSIER dans la section *Proselius*, mais, de l'aveu même de l'auteur, il est souvent difficile, dans cette section, lorsqu'il s'agit d'espèces affines, d'établir entre elles des discriminations. Quoi qu'il en soit, il a classé ces deux Astragales dans deux catégories différenciées par la forme de l'étandard, plus ou moins étranglé ou atténué à son extrémité, et par la gousse, qui serait subsessile dans *A. elongatus*, et pendante chez *A. nucleiferus*.

Le premier critère est assez délicat à apprécier lorsqu'on se trouve en présence d'échantillons d'herbier et devient inutilisable lorsque la plante a dépassé le stade de la floraison, ce qui est le cas pour les exemplaires d'Eriha. Des comparaisons s'imposaient donc avec le matériel de l'Herbier général du Muséum de Paris. Elles s'avérèrent inefficaces. Le dossier d'*A. elongatus* est, à Paris, inexistant. Dans celui d'*A. nucleiferus* figurent des échantillons portant indifféremment

les noms *A. nucleiferus* ou *A. elongatus*, sans que, dans aucun cas, ces derniers puissent avec évidence justifier leur étiquette. Point de légumes subsessiles ; quant aux dents des calices, elles sont de dimensions très variables, parfois sur un même échantillon. Nous avons relevé les longueurs de 1 — 1,25 — 1,5 — 2 — 3 — 4 — et 5 mm. Les calices peuvent mesurer 6 — 6,5 — 7 — 8 et 9 mm. Le rapport entre la longueur des dents et celle du tube peut ainsi s'échelonner du $\frac{1}{9}$ au $\frac{1}{7}$, au $\frac{1}{5}$, au $\frac{1}{4}$, au tiers ou à la moitié. Mais la proportion du $\frac{1}{3}$ qui correspondait à la diagnose d'*A. elongatus* ne se rencontre que chez les fleurs que supporte une hampe particulièrement courte. Nous avons donc été amenés à considérer que c'était à bon droit que nos prédécesseurs avaient incorporé à la liasse d'*A. nucleiferus* tous les prétendus *A. elongatus*.

Restait la suprême ressource d'un recours aux types de Boissier. M. le Professeur Baehni, Directeur du Conservatoire botanique de Genève, eut l'obligeance — qu'il en soit ici vivement remercié — de nous les communiquer en les accompagnant d'utiles précisions et d'un certain nombre d'échantillons envoyés par Post sous le nom d'*A. elongatus*. Parmi ces derniers, nous avons retrouvé des spécimens analogues à ceux d'Eriha ; mais, plus audacieux que Frère Louis, Post n'avait pas hésité à les assimiler à *A. elongatus*, non sans toutefois faire remarquer que les dents du calice n'atteignaient pas le tiers du tube. Nonobstant son étiquette, nos confrères genevois avaient inséré les échantillons de Post dans la chemise d'*A. nucleiferus*, et nous croyons qu'ils ont eu raison.

Il est à remarquer en effet que, sur les trois types de Boissier qui nous ont été communiqués, le 960 *Herbarium Noeum Karpathum* présente une hampe plus grande que les feuilles ; ce qui est en contradiction avec la diagnose. Dans le type *Aucher-Eloy 1330*, la hampe est bien sensiblement égale à la feuille ; mais il se trouve que dans les deux cotypes, qui sont à Paris, les hampes dépassent au contraire les feuilles. Sur l'ensemble du matériel, tant genevois que parisien, qui nous est passé sous les yeux, nous avons dénombré 6 échantillons conformes, à cet égard, à la diagnose, et 7 en contradiction avec elle.

Il convient donc, semble-t-il, de ne pas considérer l'égalité du scape avec les feuilles comme un caractère spécifique. Il en est de même du rapport $\frac{1}{5}$ ou $\frac{1}{6}$ entre les dents et le tube du calice, rapport qui n'est pas constant. Nous l'avons rencontré 6 fois, contre 1 fois $\frac{1}{9}$, 2 fois $\frac{1}{7}$, 1 fois $\frac{1}{4}$, 1 fois $\frac{1}{3}$ et 2 fois $\frac{1}{2}$.

Cette dernière proportion a été notée sur 2 spécimens : *Balansa 179* (Hb. Boiss.) et *Noé 962* (Hb. Paris) dont les dents du calice sont manifestement plus longues que dans tous les autres : elles atteignent 3 — 4 et 5 mm. Nous proposons d'en faire une var. *longidens* Jovet et Gombault var. nov. :

Var. **longidens** Jovet et Gombault, var. nov.

Ut in typo sed calycis dentibus tubi dimidio nec 5-6-plo brevioribus.

Résumons, pour conclure. *A. nucleiferus* peut présenter des scapes plus longs que les feuilles, et les dents du calice peuvent être de 8 fois à la moitié plus courtes que le tube.

Jusqu'à preuves contraires, *A. elongatus* Willd., dont BOISSIER a signalé la présence en Galatie, en Cappadoce et en Arménie, doit être rayé de la flore syrienne où il a été indûment inséré par Post, dérouté par la longueur de la hampe de certains échantillons de *A. nucleiferus*.

